

**Compte-rendu Réunion CSE
du 19 Juillet 2023 à 9h30
en visio**



Membres Titulaires

CAROUJAT Cécile
CHILLON Séverine
DONIN DE ROSIERE Aurore
FONTAINE Virginie
HERBELOT Sophie

et

Membres Suppléants :

BERTRAND Charlotte
CARLIER Catherine
CHOPPIN Elodie
DIEZ Sandrine
VIRET-VEAU Mickaël

Présidence :

Alexandra PLA

Invitée :

Florence LAURENT

1/ Approbation du PV de la réunion CSE du 13/06/23

Le procès-verbal de la réunion CSE Extraordinaire du 23 mai 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres du CSE.

2/ Point sur la Prime de Partage de la Valeur versée au 30/06/23

L'Assemblée Générale du 22/06/23 ayant voté la répartition du résultat, à la majorité, l'Accord de la Prime partage valeur par Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE), soumis en CA du 13/05/23, puis au CSE du 13/06/23, a été signé par la Direction le 23/06/23. Le versement de la prime a été effectif le 30/06/2023.

Tous les salariés liés par un contrat de travail et présents au 30/06/2023 ont pu percevoir cette prime au prorata du temps de travail effectif.

La prime a donc été versée à 90 salariés pour un montant total de 81 546 euros.

15 salariés se situaient dans le critère d'ancienneté 3 à 6 mois.

11 salariés se situaient dans le critère d'ancienneté 6 à 12 mois.

64 salariés se situaient dans le critère d'ancienneté de plus de 12 mois.

3/ Point sur la Participation aux résultats de l'entreprise sur l'exercice 2022

Pour un salarié ayant travaillé à temps plein toute l'année, la Participation représentait un peu plus de 2.000 euros cette année.

Le montant total de la Participation versée aux salariés, a représenté pour POINFOR un montant global de 177. 081 euros brute (avant prélèvement CSG/RDS).

4/ Nomination du nouveau bureau de la nouvelle Délégation - mandature du 28/06/23 au 31/10/26

- Secrétaire + Secrétaire adjoint
- Trésorier + Trésorier adjoint
- Rappel du Référent harcèlement principal : Sandrine DIEZ
- 3 membres à la CSSCT avec désignation du Référent harcèlement suppléant
- 1 Représentant CSE aux réunions du Conseil d'administration

Ont été nommés lors de cette réunion :

Secrétaire : Aurore DONIN DE ROSIERE

Secrétaire adjointe : Elodie CHOPPIN et Sophie HERBELOT

Trésorière : Séverine CHILLON

Trésorière adjointe : Cécile CAROUJAT

Référente Harcèlement : Sandrine DIEZ

Référente Harcèlement suppléante : Charlotte BERTRAND

Membres de la commission CSSCT :

Catherine CARLIER

Virginie FONTAINE

Charlotte BERTRAND

Mickael VIRET-VEAU

Représentant CSE aux réunions du Conseil d'administration : Mickael VIRET-VEAU

5/ Mise à jour du Règlement Intérieur CSE (RI CSE) (en PJ : RI CSE initial du 04/12/2019)

Réunion en Visio, participation des suppléants aux réunions, délai établissement & envoi de l'ordre du jour, délai rédaction comptes-rendus, ...

Lecture et revue du règlement intérieur de 2019. Florence LAURENT y apportera les modifications nécessaires et proposera le projet du nouveau règlement intérieur ultérieurement.

Articles 1 à 6 : restent inchangés.

Article 7 : La commission CCSST sera composée de 4 membres et organisera à minima 2 réunions par an.

Article 8 : Ordre du jour des réunions : la loi prévoit un délai de 21 jours calendaires pour la communication de l'ordre du jour avant la réunion. POINFOR a décidé que 7 jours calendaires était suffisant sauf si lors d'une réunion des points devant être abordés demandent des recherches et investigations plus longues ; dans ce cas, l'ordre du jour devra être envoyé 3 semaines avant ou le point devra être reporté à une autre réunion.

Article 9 à 11 : restent inchangés.

Article 12 : Visioconférence. A été décidé ce jour qu'une réunion à minima par an serait effectuée en présentiel et les autres réunions, en visio.

Article 13 et 14 : restent inchangés.

Article 15 : Etablissement du procès-verbal : A été décidé ce jour que la Secrétaire dispose d'un délai de 8 jours calendaires pour transmettre aux membres du CSE et à la Présidente le procès-verbal pour relecture. Pour que sa rédaction soit plus facile, la Présidente a proposé à la Secrétaire de réserver l'après-midi de la réunion au procès-verbal.

Ensuite, un nouveau délai de 7 jours calendaires pour effectuer les rectifications nécessaires. Puis la Secrétaire dispose d'un délai de 4 jours calendaires pour renvoyer le procès-verbal définitif.

Article 16 : Diffusion du procès-verbal : A été décidé ce jour qu'un délai de 3 jours ouvrés sera accordé pour diffuser le procès-verbal via : le site internet CSE, affichage et SharePoint/ Documents et Informations Utiles à Tous/ 16- CSE/ COMPTES-RENDUS CSE.

Article 17 : Obligation de discréetion, reste inchangé.

A ce point, la Présidente Alexandra PLA a tenu à rappeler que les membres du CSE ont un réel devoir de discréetion et de nuance à apporter dans chaque antenne par rapport à ce qui peut être dit ou entendu. Les membres du CSE ont une réelle responsabilité dans le maintien du bon fonctionnement et du bien-être des salariés, par rapport à la divulgation des informations.

Article 18 : reste inchangé.

Article 19 : Heures de délégation :

Le crédit mensuel d'heures de délégation passe de 18 à 19 heures.

Le report des heures non utilisées passe à 28,5 heures dans le mois.

Article 20 à 25 : restent inchangés.

6/ Calendrier des prochaines réunions 2023/2024

Mardi 10 octobre 2023	en Visio à 9h30
Vendredi 8 décembre 2023	en Présentiel à Troyes à 11H00
Mardi 6 février 2024	en Visio à 9H30
Mercredi 10 avril 2024	en Visio à 9H30
Vendredi 14 juin 2024	en Présentiel à Troyes à 11H00
Mercredi 18 septembre 2024	en Visio à 9H30
Vendredi 13 décembre 2024	en Présentiel à Troyes à 11H00

La Présidente a pris en compte le fait que les Suppléants avaient besoin de trouver leur place au sein du comité, se sentir plus impliqués et participer au maximum à la vie du CSE. C'est pourquoi une nouvelle organisation sera mise en place : les réunions seront inscrites dans SCFORM pour réserver les créneaux tant pour les Titulaires que les Suppléants pour leur permettre de pouvoir participer aux réunions.

7/ Formations Elus CSE

5 jours pour les nouveaux et 2 ~ 3 jours pour les membres réélus = dates discontinues, en distanciel

8/ Formations des membres de la CSSCT

3 jours en discontinus, en distanciel

Les nouveaux membres du CSE vont recevoir une formation de 5 jours et les membres réélus, une formation de mise à jour de 2 à 3 jours.

Concernant la formation des membres CSSCT, Florence LAURENT doit se renseigner pour savoir si seulement les membres de la commission doivent suivre une formation ou tous les membres du CSE.

Les formations seront dispensées par la CCI 89 en distanciel.

A été décidé ce jour d'une fréquence d'une journée de formation toutes les 2 semaines et privilégier les mardis ou les jeudis.

9/ Questions diverses

✓ HelloCSE :

Est évoqué ce jour l'accroissement permanent de la structure et le fait que le budget des Oeuvres Sociales n'est pas suffisant pour offrir la possibilité à chaque nouveau salarié de pouvoir en profiter.

Une demande de dotation exceptionnelle de 530 euros a été effectuée ce jour auprès de la Direction afin de pouvoir financer 20 comptes HelloCSE supplémentaires.

La Direction a accepté cette demande.

✓ Dispositif interne de signalement des actes discriminatoires et de harcèlement sexiste ou sexuel :

Toutes les réunions d'information ont été dispensées. Quelques personnes n'ont pas pu y participer et une dernière réunion est prévue en Septembre.

La diffusion des affiches peut se faire à compter de ce jour dans toutes les antennes.

La Référente Harcèlement a été saisie pour un signalement de harcèlement sur l'antenne de Chaumont.

Celle-ci s'est rendue à Chaumont et a recueilli le témoignage du salarié en question. Un compte-rendu a été effectué et est en étude actuellement auprès de la Direction.

✓ Mutuelle :

Certains salariés ont rencontré des soucis avec la mutuelle car leur contrat a été annulé. Il s'agit d'un bug informatique venant d'APICIL.

Un contact a été pris avec celle-ci par Florence LAURENT :

APICIL doit envoyer la liste de tous les salariés victimes de ce bug.

APICIL doit vérifier que tous les soins ont bien été remboursés.

La mutuelle assure que tous les remboursements seront assurés.

Florence LAURENT reste en contact avec la mutuelle et fait en sorte que tout soit rétabli le plus rapidement possible.

✓ Paie d'Aout :

Florence LAURENT nous informe que les paies seront versées le 29 Aout pour cause de congé. Il est possible de demander un acompte avant le 3 Aout pour versement de cet acompte le 25 Aout.

La séance est levée par la Présidente Alexandra PLA à 12H00.

Le 05/09/2023



A. PLA

Le 06/09/2023
Audrey David DE ROSIERE

